

Laits flottants : il est urgent d'anticiper et d'impliquer les pouvoirs publics.

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) approuve et soutient l'interpellation que la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) a lancée, début juillet, sur les arrêts de collecte et plus largement sur les « laits flottants », ces laits qui n'ont plus de débouché commercial pérenne parce que le transformateur ne peut plus collecter suite à une faillite ou à une restructuration, parce qu'il a décidé de se retirer d'un territoire ou encore parce qu'il n'a pas renouvelé certains contrats à échéance.

La FNCL avait, elle aussi, alerté sur le sujet des laits flottants lors de sa dernière Assemblée Générale en avril 2012. Ces dernières années, les entreprises coopératives laitières ont pris pleinement leurs responsabilités sur ce sujet. **A plusieurs reprises et dans différents territoires, des coopératives ont proposé des solutions à des producteurs dont le contrat avait été dénoncé.**

En revanche et ainsi qu'elles l'ont indiqué en avril dernier, **les entreprises coopératives ne peuvent être ni le SAMU des producteurs de lait, ni le réceptacle des laits dont les entreprises privées ne veulent plus.** Leur rôle n'est pas, en effet, de reprendre d'office tous les laits flottants et d'accueillir tous les producteurs de ces laits parmi les associés-coopérateurs, au risque de déséquilibres majeurs.

Aujourd'hui, les stratégies mises en œuvre par les entreprises coopératives ne doivent pas être pénalisées, voire déstructurées, par les laits flottants. Ces stratégies répondent aux attentes exprimées par les associés-coopérateurs pendant de nombreuses réunions de terrain et/ou pendant les assemblées générales. Elles ont pour objectif de donner aux associés-coopérateurs la possibilité de développer leurs activités laitières à travers une croissance maîtrisée des volumes et un partage de la valeur créée.

Ces éléments étant rappelés, la FNCL ne s'immisce pas dans la stratégie de ses membres. Elle considère que l'interprofession a vocation à créer un cadre favorable aux activités laitières, mais **qu'elle n'a pas vocation à examiner et à évaluer la stratégie de tel ou tel transformateur, que celui-ci soit coopératif ou privé.**

Aux côtés de la FNPL, la FNCL est inquiète de la situation des producteurs dont la collecte est menacée. Elle souligne que ces menaces ont des enjeux politiques concernant la ruralité, l'environnement et l'animation des territoires, qui vont bien au-delà de l'approvisionnement en lait.

En conséquence, la FNCL demande d'une part que les laits flottants fassent l'objet d'un diagnostic approfondi au niveau interprofessionnel (causes ? territoires ? volumes ? échéances ? perspectives ?...) **et d'autre part que les pouvoirs publics s'impliquent dans ce sujet car il sera impossible, en de nombreuses situations, de trouver une solution pérenne sans leur contribution.**

Livrer la filière laitière française à l'ultralibéralisme n'était pas le choix des professionnels du lait, mais une décision des pouvoirs publics. Il leur incombe maintenant d'assumer les conséquences de cette décision, là où les acteurs économiques n'ont plus de solution à apporter.

* * *

FNCL

42, rue de Châteaudun 75314 Paris Cedex 09
Tél : 01 49 70 72 90 - Fax : 01 42 80 63 98
Contact : Christèle Josse - fncl@fncl.coop